

De l'électricité dans l'air pour le compteur Linky à Lyon



Créé le 10.02.11 à 19h29

SANTE - Des foyers équipés du nouveau compteur électrique intelligent se plaignent de divers maux. Une association demande une enquête sanitaire...

Les nouveaux compteurs électriques intelligents Linky, testés à Lyon et Tours depuis un an, ont-ils un impact sur la santé ? C'est la question que se pose Next-Up, une association lyonnaise engagée dans la lutte contre les rayonnements électromagnétiques.

Son coordinateur, Serge Sargentini, a reçu ces dernières semaines plusieurs dizaines de témoignages de personnes se plaignant de maux de tête, de fatigue ou d'acouphènes après l'installation d'un Linky.«Deux mois après, j'ai commencé à me sentir très fatigué, a raconté à 20 Minutes un retraité du quartier de la Croix-rousse. Je souffre d'une irritation à l'œil et j'ai mal à une oreille. Le compteur est dans mes toilettes, et je dors juste au-dessus, dans une mezzanine.»

«Ils n'émettent aucune onde», assure ErDF

«ErDF doit prendre ses responsabilités, et commander une étude biologique et sanitaire sur l'impact des compteurs, estime Serge Sargentini, qui va réaliser sa propre enquête grâce à un questionnaire remis à plusieurs milliers de foyers équipés d'un Linky. Selon Next-Up, la technique du CPL (courant porteur en ligne), qui permet au compteur de transmettre par les câbles électriques les données de consommation au fournisseur, pourrait émettre un rayonnement « nocif ».

« Il n'y a aucune fréquence nuisible à la santé dans les compteurs. D'ailleurs, je peux garantir qu'ils n'émettent aucune onde », assure David Micheau, adjoint au directeur d'ErDF (Electricité réseau distribution France) dans le Rhône

Manuel Desbois

VOS REACTIONS

Deatharmony 2011-02-11 11:33:37

"Il n'y a aucune fréquence nuisible à la santé dans les compteurs. D'ailleurs, je peux garantir qu'ils n'émettent aucune onde», assure David Micheau, adjoint au directeur d'ErDF (Electricité réseau distribution France) dans le Rhône."

Belle phrase, mais ... si de l'électricité se déplace, cela créé un champ magnétique. A moins d'avoir une cage de Faraday pour isoler cela, cela créé donc *obligatoirement* des ondes. On baigne dans une mer d'ondes tout le temps. Quant aux "fréquences nuisibles", ça me fait doucement sourire car beaucoup de personnes ne vont pas les entendre, soit ... et d'autres les entendent facilement. Son ton est péremptoire pour quelqu'un qui a l'air d'ignorer les bases de l'électricité. Attendons d'en savoir plus.

mdh 2011-02-11 09:30:20

Extrait de Wikipédia:

"Le principe des CPL consiste à superposer au courant électrique alternatif de 50 ou 60 Hz un signal à plus haute fréquence et de faible énergie, lorsque la tension instantanée sur la ligne passe à 0 volt. Ce deuxième signal se propage sur l'installation électrique et peut être reçu et décodé à distance. Ainsi le signal CPL est reçu par tout récepteur CPL qui se trouve sur le même réseau électrique.

Cette façon de faire comporte cependant un inconvénient: le réseau électrique n'est pas adapté au transport de haute-fréquence car il n'est pas blindé. En conséquence, la plus grande partie de l'énergie injectée par le modem CPL est rayonnée sous forme d'onde radio."

De plus, quand on sait que l'intensité du rayonnement est inversement égal au carré de la distance et que les installations électrique des maisons passent dans les murs et donc probablement à quelques centimètres de votre tête quand vous êtes dans votre lit, on peut au moins s'interroger!!!!